



Plouvorn
infos

Mairie

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2021

N° 346

Février 2021

État Civil



Le compte-rendu de la réunion du Conseil du lundi 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Finances Communales : Messieurs David Le Scanf, Conseiller Municipal Délégué aux Finances Communales et Gilbert Miossec, Maire présentent les comptes 2020 de la commune et des budgets annexes. Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents. *(le détail est sur le site internet : <https://www.plouvorn.com>—rubrique Mairie puis Conseil Municipal).*

Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Les élus décident la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement communal ; et la création du budget annexe correspondant. Les agréments et démarche administratives sont en cours.

Bâtiments Communaux—Eglise : La solution de chauffage de l'entreprise Le Scanf de Plouvorn est retenue pour équiper l'Eglise, pour un coût de 30.071 € H.T.

Une demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local va être déposée auprès des services de la Sous-Préfecture de Morlaix.

Adhésion Association Héol : La convention avec l'association Héol du Pays de Morlaix est renouvelée pour assurer les missions de conseil sur toutes les thématiques liées à la maîtrise de l'énergie dans l'exploitation du patrimoine bâti, via la réalisation de la prestation de « Conseil en Energie Partagée ». Le coût est de 2 943 € pour l'année 2021.

Aménagement du Centre-bourg : Monsieur le Maire informe qu'un cabinet d'architecte urbaniste-paysagiste, l'agence Bertrand Paulet, a été missionné lundi 14 décembre 2020 pour nous aider dans l'aménagement du centre-bourg.

Pour avancer sur ce dossier, il importe de décider du devenir du passage des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes. Dans toutes les hypothèses les passages de cars scolaires, des services d'incendie et de secours et de la répurgation sont obligatoires.

Un vote est proposé avec les solutions suivantes :

SOLUTION 1 : interdiction à tout poids lourd de passer (une voix)

SOLUTION 2 : autorisation à tout véhicule de passer : c'est la situation actuelle (quatre voix)

SOLUTION 3 : autorisation aux poids lourds de passer sous certaines conditions (dix-sept voix)

Il est décidé de laisser les poids lourds passer au bourg sous certaines conditions :

Interdiction aux poids-lourds en transit (exemple d'un camion venant de Morlaix et allant à Plouzévédy, exemple des camions auto-école qui passent très régulièrement voire quotidiennement).

Interdiction aux poids-lourds et engins agricoles de passer à certaines heures (entrées et sorties scolaires).

Les dimensions et la direction des panneaux indicateurs seront revues intégralement.

Contrairement à ce qui a été noté sur le Télégramme du mercredi 20 janvier par les membres de la liste minoritaire avec une entête sur le journal de 4 camions par minute, soit 240 camions par heure ou 2900 camions par jour (!) le résultat officiel est le suivant : étude faite par ATD (agence technique départementale – antenne de Saint-Pol de Léon-Morlaix) du 30 mars 2019 à 0h au 7 avril 2019 à 23h :

Le débit moyen par jour ouvré a été de 143 poids-lourds soit 20 fois inférieur à ce qui a été noté sur le journal. Suite à la parution sur le journal les chiffres officiels ont été transmis aux membres de la liste minoritaire.

Sur la base de 12h de circulation - de 7h du matin à 19h le soir - 12 camions/ heure sont décomptés, soit 2 poids-lourds toutes les 10 mn.

A noter également que pendant les travaux le passage des poids lourds sera probablement interdit.

Information Communication : Les élus de la liste « Plouvorn Autrement pour tous » expriment la demande suivante sur les supports de communication : obtenir plus de souplesse et une égalité de traitement dans l'espace réservé sur le bulletin du Plouvorn Infos, avec la possibilité de corriger ou de modifier le contenu de

notre tribune en cas d'évolution de l'actualité.

Autoriser le droit d'expression des élus de la liste minoritaire dans les autres supports de communication officiels (Plouvorn infos spéciales, le site Internet de la Mairie, le réseau facebook). Sur ce sujet, Gilbert Miossec, Maire, apporte les réponses suivantes :

Sur le Plouvorn Infos, les articles rédigés ne se rapportent pas à la liste majoritaire « Ensemble pour Plouvorn » mais concernent tous les élus.

Les conclusions du Tribunal Administratif de Rennes sur le recours intenté par la liste minoritaire constitue l'exception à cette règle. L'information apportée est le témoignage de l'activité technique et économique de la commune et non une information "politique". Le règlement a été validé par le Conseil Municipal du lundi 19 octobre 2020 et est appliqué en conséquence. Le thème du Plouvorn Infos Spécial est proposé par la commission et validé par les membres du Conseil Municipal. Là aussi il n'est pas question de politiser le débat.

Si des photos avec la présence des élus de commissions sont prises, tous les membres présents doivent y figurer sans distinction d'appartenance à telle ou telle liste.

Pour ce qui est du logo de la commune, il est utilisé au nom de tous les élus communaux et non dans l'intérêt d'une seule liste. Le site internet de la commune et le réseau Facebook sont de simples supports d'information et non un outil de propagande exploité par la liste « Ensemble pour Plouvorn » ou « Plouvorn autrement pour tous ».

A noter que le Facebook de la Mairie va être supprimé. Il sera étudié à nouveau avec l'arrivée de la nouvelle assistante de direction.

Matériels : Deux ordinateurs portables seront acquis pour permettre le travail des élus en Mairie et l'utilisation d'un ordinateur lors de réunions.

Protection des élus : Les élus prennent à l'unanimité une délibération portant sur la protection fonctionnelle des élus couvrant les dommages résultant de menaces, violences, outrages dont ils pourraient être les victimes.

Personnel Communal : Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de la Mairie vendredi 29 janvier de Madame Stéphanie Rolland, dans le cadre d'une demande de mutation. Elle est remerciée pour son travail durant treize années à la Commune de Plouvorn.

Madame Lucie Neuillet occupera le poste d'assistante de direction à compter du lundi 8 mars prochain.

NAISSANCES

JÉZÉQUEL Salomé,
6 impasse de Lanorgant

DÉCÈS

BRIAND Cédric,
4 lotissement Pors Nevez, 42 ans

CORRE Marie-Thérèse,
28 rue de Penvern

ROGUEZ Jean Claude,
Feunten Veur, 72 ans

NENEZ Anne-Marie
Keravel, 60 ans

Permanences

PERMANENCE ACTION SOCIALE :

Nadia CRENN, conseillère déléguée vous recevra en mairie sur rendez-vous, le samedi 20 février, de 10h à 12h. Tél : 02.98.61.32.40

PERMANENCES MAISON DU GUÉVEN :

ADMR DU HAUT LEON : les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois de 10h à 12h. Tél : 02.98.19.11.87. **ALDS** : 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de 9h à 12h. Tél : 02.98.69.49.60 ou contact@alds.una29.fr ou www.alds.bzsh.

SECOURS POPULAIRE : permanence, le 3^{ème} mercredi du mois - Contact : 07.69.36.39.06. **CDAS** (assistante sociale), permanence sur RDV le 16 décembre. Contact : 02.98.68.11.46.

Agir ABCD PLUME NUMÉRIQUE :

Aide dans vos démarches personnelles (courriers, déclaration par internet, ...) permanence dernier lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30, prendre RDV au 02.98.68.67.60.

MISSION LOCALE : permanence à la maison du Guéven les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis de chaque mois, sur RDV pris avec le jeune au préalable. Contact : 02.98.15.15.50

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES :

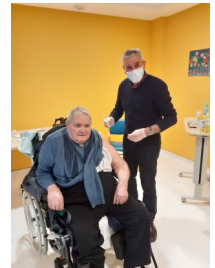
Les permanences administratives du relais se font (sur rendez-vous) à la demande des familles ou des assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire. **Bulle & part'âge (lieu d'accueil enfant-parent)**, le samedi 20 février de 10h à 12h à la Maison de l'Enfance à Plouvorn. Contact 02.98.24.97.15.

HALTE GARDERIE 1000 PATTES :

Tous les mardis et vendredis à Plouvorn, de 8h30 à 17h30. Contact : 06.64.22.28.14 / 02.98.68.42.41.

EHPAD SAINT ROCH

La vaccination à la résidence St Roch s'est déroulée durant la semaine 3. Tous les résidents qui le souhaitaient et certains membres du personnel se sont fait vacciner. La campagne de vaccination a pu se dérouler dans de bonnes conditions grâce à l'implication des agents, des médecins traitants et du Dr REUNGOAT, médecin référent COVID. La seconde injection devrait être livrée courant du mois de février.



PEMP (adj. num. : cinq) est une micro-entreprise tournée vers la langue bretonne.

Cette entreprise souhaite développer 5 branches : le soutien aux personnes âgées, la formation des soignants au breton, les cours particuliers, les animations en breton dans les collectivités et l'accompagnement des parents d'enfants scolarisés en classe bilingue. Concernant ce dernier point 5 séances d'1h sont déjà prévues avec des parents d'enfants scolarisés en classe bilingue à Plouvorn.

Petit message aux jeunes parents : n'hésitez pas à inscrire votre enfant en bilingue, vous apprendrez avec lui ! Et vous trouverez un accompagnement au besoin .

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Nadine Pellen au 06 65 79 04 16 ou par messagerie : nadinepellen@hotmail.fr

Associations

GÉNÉRATION MOUVEMENT AÎNÉS RURAUX

Le conseil d'administration s'est réuni en petit comité pour faire le bilan de l'année 2020. Vu le contexte sanitaire et l'impossibilité d'occuper les salles communales, seule la pétanque du lundi a pu se faire à l'extérieur. Les cartes de 2021 seront à retirer lors de la permanence à la salle de Menou sur une journée en respectant le protocole sanitaire (masque - stylo personnel) le 16 février de 9h à 16h. Le prix de la carte sera réduit à 5 € et un panier garni sera offert à chaque adhérent. Le club fait un geste aux adhérents et est conscient que les activités ne peuvent reprendre à ce jour. La carte 2021 permet d'avoir la réduction de 5 % pour les assurances Groupama et d'autres commerces. Annie BLEAS et tout le bureau vous souhaitent une meilleure année 2021. Nos objectifs sont la santé de nos adhérents et les retrouvailles que nous attendons tous.

TRIBUNE DE LA LISTE "PLOUVORN AUTREMENT"

Une démocratie plus vivante, plus critique et recentrée sur l'intérêt général : telle est la position de nous 5, élus Conseillers Municipaux, sur ce mandat 2020-2026.

Liste d'opposition ? Être élu de l'opposition ne signifie pas s'opposer systématiquement et être négatif. Au contraire, cela **permet d'exercer un rôle de contre-pouvoir essentiel et de contrôle de l'action publique**. Les divergences se fondent sur des enjeux réels et participent à la construction de l'avenir dans une démarche commune.

Liste minoritaire ? Certes nous disposons de 5 voix alors que la majorité en compte 18 : nous ne sommes pas décideurs. Par contre, **nous sommes un gage de transparence et de clarté**, nous suivons tous les dossiers portés à notre connaissance, nous interrogeons, nous confrontons, nous restons à l'écoute de chacun.

Les élus « Plouvorn Autrement » souhaitent être dans une dynamique de co-construction, en étant au plus proche des plouvornéens : l'une de nos lignes directrices est de susciter votre contribution, votre expression.

Le projet de **réaménagement du bourg est en cours** : afin de vous y associer, nous avons dans un premier temps lancé un **sondage en ligne pour vous consulter sur « La traversée des Poids lourds au centre bourg de Plouvorn »**. (A noter l'erreur parue dans la presse, évoquant la circulation moyenne de 4 poids lourds par minute au centre bourg : cette information, erronée pour le coup, a été diffusée à l'ensemble des élus par la Mairie dans le compte-rendu de la commission réaménagement du bourg du 24 septembre 2020, approuvé par M. Le Maire.).

Nous tenons à vous remercier pour votre participation, qui nous conforte dans notre objectif de poursuivre ce type d'échanges avec les habitants de la commune. Les résultats, diffusés lors du dernier Conseil Municipal, sont disponibles sur notre site Internet : <http://liste.plouvorn.autrement.free.fr>.



Contact

www.plouvorn.com

Mairie Rue du Guéven
29420 Plouvorn

Tél. 02.98.61.32.40

Fax. 02.98.61.38.87

Mail :

commune-de-plouvorn@wanadoo.fr



Les articles du prochain mois

A transmettre pour le 15 de chaque mois à la mairie, par mail

rolland.mairie@orange.fr